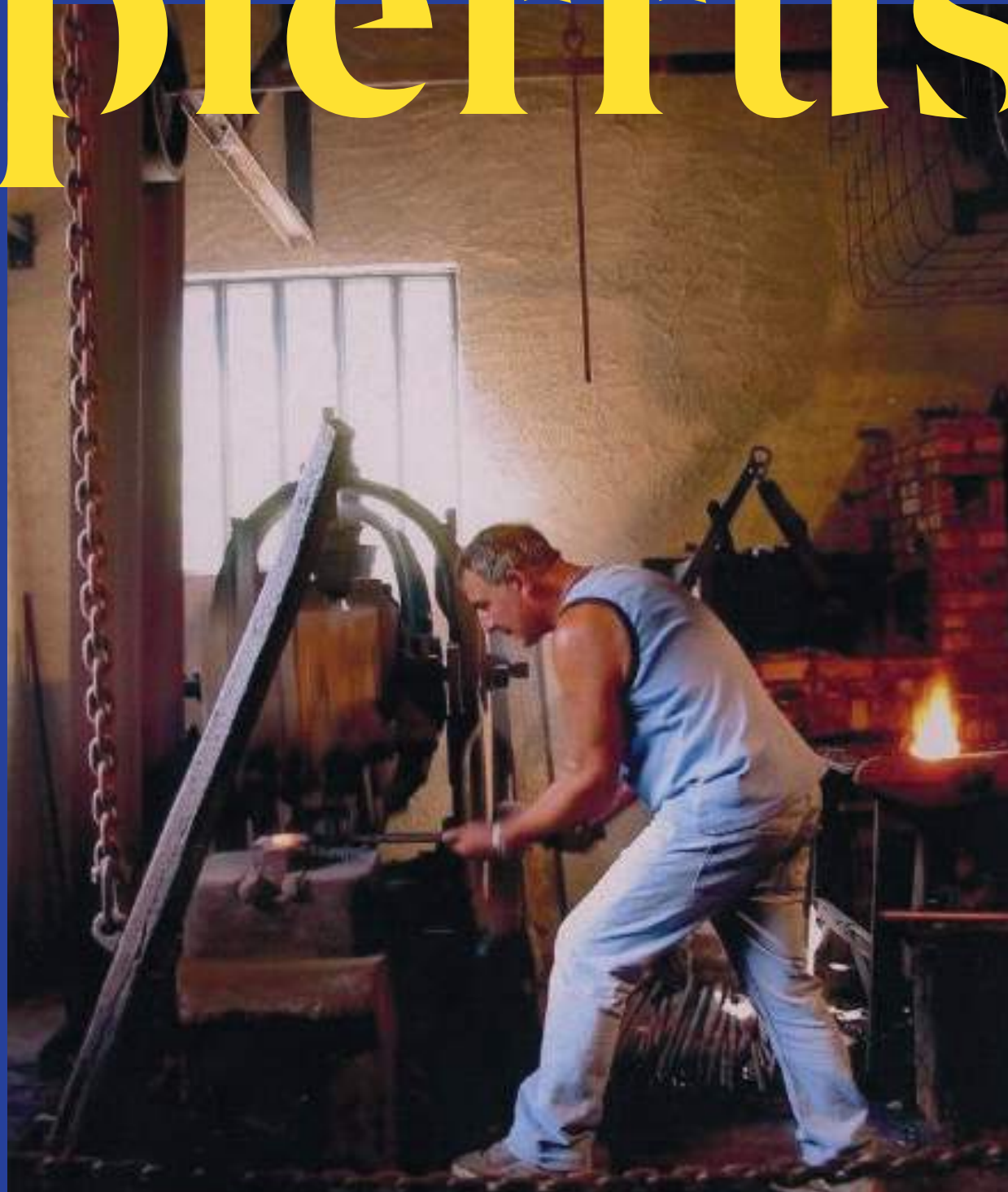


NUMÉRO 04 / AVRIL 23

L'Actu des pierrus



Michel JEANNOLIN - Démonstration du métier de forgeron ouvrier aux forges Leborgne de 1963 à 2006

REVUE DE LA COMMUNE D'ARVILLARD



Nube Altius

Gremen
paysages



Z.I. Nord - Pré Viboud - 73110 LA ROCHETTE
Tél. 04 79 25 53 36 - Fax 04 79 25 57 39

étude et
réalisations

BRICOPRO GRAND CHOIX

- Bricolage
- Outils
- Jardinage
- Electroménager
- Art de la table
- Decoration
- Coin Mercerie

VOTRE QUINCAILLERIE
vous accueille du mardi au samedi

04.79.25.50.36 - contact@bricoprolarochette.fr

21 rue de la République, 73110 Valgalion la Rochette



Électricité Générale

*Neuf et rénovation
Dépannage
Chauffage électrique
Système d'alarme
Domotique
Maison connectée*

VOULAT

185 chemin des Varandes 73110 ARVILLARD

☎ 06.61.92.53.39 denisvoulat@orange.fr



ALEXIS VOULAT
CHARPENTE

Couverture
Zinguerie
Ossature Bois

625 Route de Calvin - 73110 Arvillard

Mail : alexisvoulat@gmail.com
Tel : 06 72 95 05 86



COLLINI VALENTIN

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENTS EXTERIEUR

maquette : pavage : dallage
placé : isolation : carrelage

15 rue de la gare cides 811 - 73100 Arvillard
06.72.07.08.23



FLORIAN OFFREDI
Plomberie générale, dépannages

Et FLORIAN OFFREDI
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
florianoffredi@yahoo.fr
06 73 85 56 41

10 route de la Rochette
73110 ARVILLARD



LA FERME DE CHAMP COURBE
Producteurs de volailles fermières

40 Place Saint Roch
73110 Arvillard
04 79 62 97 72

Horaires d'ouverture :
mardi, jeudi et vendredi 17H30 /19H30
samedi matin 9H /12H30



Proxi

OUVERT
TOUS LES JOURS

Place St Roch
73110 ARVILLARD
TÉL. 04 79 65 35 88



Espace Naturel Forestier et Montagnard
L'entretien de votre environnement

Christian BOUVIER
Entretien parc et jardin

Taille-Élagage-Bûcheronnage
Débroussaillage mécanique
Sylviculture-Entretien de sentiers

Le Mont-Pezard
73110 Arvillard
04.79.25.77.06 / 06.88.97.71.44
E-mail : christianbouvier@ve.fr



TRAITEUR, PÂTISSERIE,
BOULANGERIE

PLATEAUX REPAS, COCKTAILS,
ENTREMETS, PAINS SPÉCIAUX

MAGASIN

AU 100 RUE DE LA POSTE, ARVILLARD
TÉL. 04 79 96 11 62 - 06 20 00 47 66



Edito

REVUE DE LA COMMUNE D'ARVILLARD - NUMÉRO 4

Chères Pierrues, chers Pierrus,

Arvillard Comm'une énergie. Lors de la constitution de notre liste pour les élections municipales de 2020, nous pensions, d'une manière générale, que l'énergie constituait un élément essentiel aussi bien pour son impact économique que pour ses conséquences écologiques et son aspect social ainsi que sur le plan moral. Sur ce dernier point nous voulions, entre autres, exprimer qu'il fallait beaucoup de force mentale pour conduire une commune aussi dynamique que l'est Arvillard. D'autant plus dans ces périodes de vaches maigres avec la baisse draconienne des recettes et l'augmentation drastique des dépenses sans oublier l'iniquité fiscale qui consiste à ne faire contribuer aux charges de la collectivité que les seuls propriétaires, en gelant les recettes liées, à la taxe d'habitation à leur montant de 2017.

Il faut avouer que l'actualité nous donne raison en dépassant très largement nos prévisions. Heureusement, pour l'électricité nous avons adhéré à un groupement d'achat du Syndicat départemental de l'énergie de la Savoie (SDES) qui nous garantit des prix bas par rapport au marché actuel. Pour cette année l'augmentation se limite à 6 %, bien au-dessous de ce que subissent ceux qui n'ont pas eu cette démarche. Nous avons aussi souscrit un contrat assez avantageux pour la fourniture de gaz permettant de chauffer la mairie. Pour le chauffage des écoles, de la salle polyvalente et de la bibliothèque, nous sommes en train de substituer la chaudière au fuel par deux chaudières à bois énergie ; l'une fonctionnera avec des pellets et sera installée cette année et l'autre, avec des plaquettes forestières sera mise en place dans les deux ans qui viennent. Ces plaquettes pourraient être produites, à moindre coût, directement dans notre commune grâce aux bois de notre forêt communale. Comme la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas, nous avons déjà isolé la salle polyvalente et nous prévoyons cette année de commencer l'isolation de l'école primaire. Nous continuerons ainsi sur tous les bâtiments communaux. Ces travaux sont pour le moment largement subventionnés à condition de présenter des dossiers complexes dans les délais très courts. Le comble : ces demandes d'aides constituent des tâches très techniques, laborieuses, chronophages et énergivores !

Notre démarche de création de centrales hydroélectriques s'inscrit aussi dans cette optique de produire une énergie propre renouvelable et inépuisable, sans grosse atteinte à l'environnement qui permet d'alimenter le budget communal mis à mal par les mesures gouvernementales.

Le rétablissement des cessions de menus produits forestiers ou des lots de bois de chauffage sur pied vise à permettre aux Pierrus un accès à l'énergie à bas coût en attendant le retour des vrais affouages si nous retrouvons le savoir-faire forestier qui s'est un peu perdu depuis quelques décennies dans notre commune.

D'autres possibilités pourraient être étudiées comme la pose de panneaux solaires, la création de microcentrales sur les réseaux d'eau aux points bas de la commune, etc... Toutes les idées sont bonnes à prendre à condition qu'elles ne nuisent pas à l'environnement. De toute façon, il restera "du pain sur la planche" pour les prochaines mandatures qui devront continuer cette démarche d'économie au risque de voir disparaître l'autonomie relative de notre commune. Cependant, il ne faudrait pas que ces actions favorables entraînent un relâchement des pratiques de consommation de l'énergie notamment dans notre démarche balbutiante de sobriété énergétique.

Outre les nombreux articles sur la vie de la commune (agenda, état-civil, travaux, associations, école et périscolaire, etc.) vous trouverez un excellent article sur le mouvement coopératif qui animait notre commune jusque dans les années 70.

Bonne lecture et bon printemps !

Georges Communal votre maire

ERRATUM : Dans le précédent numéro j'ai oublié de préciser que Monsieur Eric Chatanay avait été président du Comité des fêtes pendant de longues années. Qu'il veuille bien accepter mes excuses.

SOMMAIRE

- P1 : Photo
- P2 : Les partenaires de la publication
- P3 : Edito
- P4 : La forêt
- P5 : Etat Civil
- P6 : La vie de la commune
- P7 : La vie de la commune
- P8 : Les conseils municipaux
- P9 : Agenda de l'année
- P10 : Culture et patrimoine
- P11 : Culture et patrimoine
- P12 : Travaux en cours
- P13 : La vie scolaire et périscolaire
- P14 : Le mot des associations
- P15 : Le mot des associations
- P16 : Les partenaires de la publication et Arvillard en images

DIRECTION DE PUBLICATION :
Mairie d'Arvillard

RÉDACTION :
Commission Communication

CRÉDITS : Freepik,
Ma Bonne Impression,
Commune d'Arvillard

CONCEPTION ET IMPRESSION :
Ma bonne Impression
04 28 89 10 20
ma-bonne-impimpression.fr
73110 VALGELON
LA ROCHETTE

La forêt

> Nécessité de planter et mesures incitatives

Les pics de chaleurs excessives que nous connaissons depuis quelques années entraînent le dépérissement de nombreux arbres et particulièrement de l'Épicéa, essence qui se trouve en grand nombre dans notre forêt. Ces arbres affaiblis constituent des proies faciles pour le Scolyte ips typographe (bostryche en terme populaire). Nous sommes obligés de récolter d'importants volumes de sujets secs créant ainsi de larges trouées dans la forêt. Certes, ces zones vides jouent un rôle écologique. Elles se reboisent naturellement, surtout en feuillus ou autres essences de moindre valeur économique et souvent en broussaille. Elles permettent de protéger une régénération naturelle de résineux ou d'essences feuillues de plus grande valeur. Cependant leur nombre finit par nuire à l'objectif de production de la forêt. Il est donc nécessaire d'en replanter certaines en essences plus résistantes au réchauffement et aux sécheresses à venir. C'est pourquoi, après avoir réalisé, en 2020, un reboisement dans la parcelle 50, en Douglas et Mélèze avec conservation des feuillus préexistants grâce au financement de la centrale du Haut Bens, nous envisageons de replanter cette année une zone dans la parcelle 32 avec l'aide financière de l'association SYLV'ACCTES.

Une nouveauté cette année : les particuliers et les entreprises peuvent faire des dons pour les plantations ou pour des travaux sylvicoles dans les forêts des collectivités. Cette nouvelle mesure est prévue par le Code général des Impôts (CGI) article 200-1-f ter.

Un alinéa, institué par une loi votée le 30 décembre 2022, vient compléter les dispositions déjà existantes sur le mécénat en l'agrémentant de réductions d'impôts très incitatives. Evidemment ces plantations vont apporter leur part à la lutte contre le changement climatique et à la captation du carbone atmosphérique. Elles sont considérées comme des puits de carbone. Je préfère parler de silos de carbone comme le font actuellement certains scientifiques. GC

> Renégociation du prêt forêt

Notre prêt de la forêt contracté auprès de DEXIA en 2000 pour une durée de 40 ans était à un taux de 6,11 %. En 2020 en comparaison, les taux d'intérêt pour emprunter étaient à moins de 1 %. Toutes les tentatives antérieures de renégociation avaient échoué et pendant la campagne électorale, nous avons dit qu'il y avait matière à essayer sans prétendre y arriver.

Le 16 juin 2020 la SFIL, qui a remplacé DEXIA, a purement et simplement refusé notre demande de renégociation.

Réinterrogée, elle nous a répondu le 23 octobre 2020 que pour un remboursement anticipé, nous devrions verser 25 % de plus que le capital initial emprunté (2.269 k€ versus 1.676 k€). Nous avons consulté tous azimuts, entre autres : un avocat ce qui n'a rien donné, un spécialiste des financements à Lyon recommandé par le sénateur Vial, le Crédit Agricole, la Banque Populaire, le Président de l'association UFC Que choisir de Savoie, Monsieur Mondot, que je remercie spécialement parce qu'il nous a donné de bonnes idées et surtout nous a redonné espoir à un moment où on commençait à désespérer.

Nous avons mis à contribution en juin 2021 la sous-préfète, Juliette Part qui a confié le dossier à un membre de son cabinet. Nous avons écrit au Président de la République qui nous a répondu qu'il confiait le dossier au ministre de la cohésion des territoires Jacqueline Gourault et à celui des comptes publics Olivier Dussopt.

Nous avons pris contact avec une avocate spécialisée à qui on a fait une contre proposition d'honoraires parce que son tarif était prohibitif, mais nous n'avons pas eu de retour. Nous avons sollicité Mme Sophie Errante, la présidente de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignation, dont SFIL est filiale.

Toutes ces démarches ont sans doute fait bouger la banque puisque nous avons enfin obtenu en octobre 2021 une proposition de refinancement à un taux de 1,60 % sur 25 ans avec une indemnité de 811 k€, que nous n'avons pas acceptée parce que jugée trop onéreuse. Mais voyant que l'inflation bondissait, nous avons vite renégocié et nous avons obtenu finalement en décembre 2021 un taux de 1,76 % avec une indemnité de 611 k€.

Nous sommes quand même satisfaits d'avoir obtenu ce dénouement après une saga de 2 ans, car avec un taux capé à 1,76 %, même si l'inflation redescendait, ce qui est loin d'être le cas pour l'instant, notre dette est bien sécurisée.

JCM



Etat civil



Ils sont nés

Le 22/03/2022 : BELIN Léna
Le 05/04/2022 : HUMBERT PICHON Lou
Le 16/06/2022 : DUFOUR VIGNON Maloë
Le 30/08/2022 : BOUDET SOMMARD Côme
Le 05/10/2022 : LEROY Noé
Le 24/01/2023 : RVIERE Noé
Le 17/02/2023 : RAYMOND Olivia

Ils se sont mariés

Le 16/04/22 : DESSEAUX Julien
et LEFRANCOIS Justine

Ils nous ont quittés

Le 19/02/2022 : ESPINASSE Serge
Le 09/03/2022 : NEUENSCHWANDER Emmanuel
Le 06/04/2022 : JEHENNE Jeanine veuve Espinasse
Le 27/04/2022 : JEANNOLIN Robert
Le 16/05/2022 : CHAMPIOT Rose
Le 18/05/2022 : FORAY Marguerite veuve Perceval
Le 28/06/2022 : MERIEUX Jean-Michel
Le 13/08/2022 : MOREL Eric
Le 20/11/2022 : BERNARD Guy
Le 10/02/2023 : SZYMANSKY Georges

INFOS JURIDIQUES

1. Les associations sportives et les fédérations ne peuvent être agréées et subventionnées depuis le 10 juin 2022 que si elles s'engagent à respecter le caractère laïque et les principes de la République.

A cet effet elles doivent signer **un contrat d'engagement républicain** les obligeant à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, à ne pas remettre en cause son caractère laïque et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public. Le contrat comporte 7 points précis : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la dignité humaine, respect des symboles de la République.

2. La profession unique de commissaire de justice est venue remplacer celles d'huissier de justice et de commissaires-priseurs judiciaires depuis le 1er juillet 2022.

Ces officiers publics et ministériels nommés par le garde des sceaux regroupent 3.700 membres sur tout le territoire.

JC.M

Déclarations meublés de tourisme et chambre d'hôtes

La location d'un meublé ou d'une chambre d'hôte est soumise à déclaration sous peine d'être condamné à une amende non négligeable.

Depuis 2009, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du Code du Tourisme, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de la mairie de la commune où est situé le meublé.

Cette obligation existe également pour les chambres d'hôtes. L'objectif est de recenser, au niveau de la commune, l'offre de logements touristiques.

Depuis 2014, le Code du tourisme dispense de déclaration ceux qui louent leur résidence principale, c'est-à-dire les propriétaires qui occupent le logement au moins 8 mois dans l'année.

Des formulaires adaptés ont été mis en place (formulaire Cerfa n° 14004*04 « Déclaration en mairie des meublés de tourisme/formulaire Cerfa n°13566 - Déclaration en mairie de location de chambre d'hôte).

Une personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôte sans l'avoir déclaré en Mairie encourt une amende de 3ème classe (article R. 324-1-2 et R. 324-16 du code du tourisme).

Elle est de l'ordre de 450€ pour toute personne ayant omis de faire une déclaration simple. Les mairies ont aussi le droit de saisir le tribunal.

S.L

LA VIE de la Commune

> CHANTIERS JEUNES

La commune a accueilli cet été, comme chaque année, 8 jeunes Pierru(e)s qui ont participé à différents travaux : entretien et désherbage des rues, marquages au sol dans les écoles, préparation des fêtes de l'été etc. Outre le fait que ces jeunes soulagent les tâches de nos employés communaux qui ne sont plus que deux depuis 3 ans, cet emploi leur permet de se faire une petite cagnotte, sans doute bien utile, comme à tous les étudiants. C.B

> LES AGENTS COMMUNAUX

Leur planning est chargé ! Il ne se passe pas une journée sans qu'on les sollicite à droite ou à gauche ! En effet, à côté de leurs attributions classiques définies en réunion chaque lundi matin avec le maire et l'adjoint responsable des services techniques, les deux agents communaux sont sur tous les fronts ! Les cages de foot du stade, la réparation des jeux d'enfants de l'aire du Miceau, l'entretien des abords des salles publiques, le décapage du monument aux morts, l'entretien du cimetière, le curage des regards d'eau pluviale, le nettoyage des fossés et des bassins, le fauchage des talus, les nombreuses interventions dans les écoles pour de menues réparations ou installations comme les barres pour le stockage des trottinettes, le débouchage des lavabos ou des plaques d'égouts, la réparation des grillages etc En assurant une bonne partie de l'entretien et de la réparation des véhicules communaux, ils nous permettent aussi de réaliser de substantielles économies. Durant ce printemps, ils s'affairent à la taille des haies et à l'entretien des espaces verts et ils apporteront les soins nécessaires au sauvetage du platane dans la cour de l'école, une des mémoires de notre village ! C.B

> LES COLIS DE NOËL

Comme chaque année, la commune procède, quelques jours avant Noël, à la distribution d'un colis alimentaire (brioche, miel, chocolats, etc.) aux personnes âgées de plus de 73 ans, habitant dans le village ou résidant en Ehpad. La préparation est assurée par des bénévoles, la distribution au domicile des bénéficiaires étant faite par les élus. Il s'agit d'un petit geste de reconnaissance à l'égard de nos anciens, une tradition respectée dans de nombreuses communes et qui se substitue souvent au traditionnel repas des aînés, notamment depuis les problèmes de Covid. C.B

> LES DÉCORATIONS DANS LE VILLAGE

La commune remercie encore Audrey N. et Audrey R., Brigitte, Chloé, Corinne, Laurence, Magali, Marité, Maryse, Noëlle, Séverine, et les bonnes volontés trop nombreuses pour les citer toutes, qui participent à l'embellissement du village à travers les décorations d'Octobre Rose et de Noël. Les enfants du périscolaire mais aussi les aînés du club des Pierrus participent à cette action collective et intergénérationnelle dont on ne peut que se réjouir ! C.B

> LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Le code de la route régleme la vitesse de circulation pour la traversée du village et des hameaux. En l'absence de panneau indicateur de vitesse, comme cela est le cas pour les zones 30, chacun sait que la vitesse est réduite à 50 km/h pour tous les véhicules. Or, on constate régulièrement des conduites dangereuses dans de nombreuses rues du village. La municipalité en appelle au civisme et à l'esprit de responsabilité de tous, afin d'éviter un drame. Face aux inconscients qui persistent à des conduites dangereuses, nous envisageons sérieusement des mesures répressives. A titre expérimental, un ralentisseur sera prochainement installé dans la descente de La Chavanne. C.B

> LE TRI SÉLECTIF : nouvelles consignes

La commune rappelle aussi que le Sibrecsa a procédé depuis quelques temps déjà à la mise en place d'un conteneur adapté à la collecte des cartons bruns sur le site de tri sélectif de La Rapine. Merci de les déposer uniquement à cet endroit. Depuis janvier 2023 et suite à des directives nationales, le plan de tri a changé ; voir l'affiche du Sibrecsa ci-dessous. C.B

> LE DÉFIBRILLATEUR

Le défibrillateur situé sur la façade de la salle polyvalente peut vous être utile si vous êtes témoin d'une personne qui s'évanouit devant vous et qui est inconsciente, c'est-à-dire qui ne répond à aucune sollicitation verbale ou physique. Dans ce cas, vous faites le 15 et vous suivez les consignes données par les permanents afin d'accomplir les bons gestes jusqu'à l'arrivée des secours. C.B



DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

VOS EMBALLAGES ET VOS PAPIERS SE TRIENT

DANS LES CONTENEURS JAUNES

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?
04 76 97 19 52 www.sibrecsa.fr

Le syndicat s'engage avec pour le tri et le recyclage.

CIITEO

SIBRECSA

L'affiche présente des illustrations de déchets acceptés (emballages alimentaires, papiers, cartons bruns) et des pictogrammes de conteneurs de tri sélectif (jaune, gris, vert) ainsi que le logo Sibrecsa.

LA VIE de la Commune

> ARCHIVAGE EN MAIRIE :

Pour le tri et le classement des archives, la commune a fait appel à des archivistes du Centre de Gestion tant la tâche est considérable. Ces professionnels du classement auront à trier des milliers de documents datant de plusieurs siècles et leur intervention durera plus de 2 mois. C.B

> CONTENTIEUX

Affaire de la communication des mails en lien avec les délibérations du conseil municipal relatives à la centrale du Bens de 2016 :

1. Dans un premier temps, le jugement de Grenoble ordonne la communication des mails aux demandeurs.

2. La commune se pourvoit en cassation le 5/06/2021 devant le Conseil d'Etat qui, par arrêt du 03/06/2022 annule le jugement et renvoie l'affaire devant le tribunal administratif de Grenoble.

3. Le 9/11/2022 le TA fait injonction avant dire droit à la commune de communiquer les mails, échangés entre le maire et les élus, relatifs aux délibérations d'octobre et novembre 2016.

4. Après la transmission des mails réclamés, hors contradictoire, le jugement rendu le 20/12/2022 enjoint au maire de communiquer aux deux demandeurs le seul mail du 16/11/2016.

1ère conclusion : les mails échangés par le Maire ne sont pas forcément des actes administratifs ; le jugement, sur un sujet inédit, établit une **jurisprudence** dont il ressort que le droit à l'information ne doit pas préjudicier le droit à la protection de la correspondance privée et politique.

2ème conclusion : nos concitoyens ne doivent pas perdre de vue que tout engagement judiciaire contre la commune engendre des coûts importants à la charge de la communauté et discrédite définitivement leur instigateur si l'action est abusive, peu sérieuse ou à visée politique. JC.M

> LE CIMETIÈRE

Deux **campagnes de recensement des tombes en état d'abandon** ont été organisées. La première en 2021 sur la base d'une liste établie en 1994 mais avec une procédure non aboutie par la municipalité de l'époque, et la deuxième en octobre 2022 à partir d'une liste établie par une équipe en juin. La mission est délicate car il nous faut respecter les sépultures, ne pas froisser les familles, tout en essayant de récupérer les emplacements libres plutôt que de devoir financer l'agrandissement du cimetière existant. La tâche est d'ailleurs strictement encadrée par une procédure légale de 3 ans qui vient d'être ramenée à 1 an. JC.M

> LES COMMÉMORATIONS : notre devoir de mémoire !

Le 19 mars, le 8 mai, et le 11 novembre, afin de préserver notre devoir de mémoire, Arvillard rend hommage à tous ceux qui sont morts pour la France. Sur la place Jean Barral, une cérémonie est organisée avec les élus et les habitants du village. Le pot de l'amitié servi à l'issue de la commémoration permet aussi de resserrer les liens intergénérationnels. Parce que nous avons aussi le devoir de transmettre l'histoire de nos héros aux nouvelles générations, à l'avenir nous proposerons aux écoliers d'Arvillard de participer à nos commémorations comme cela se pratiquait auparavant et se fait déjà dans de nombreuses communes.

Après la période de confinement qui a vu des manifestations annulées ou réduites à des événements sans public, les commémorations dans les communes voisines ont repris des dimensions plus conformes à celles de la période pré-Covid, autour d'une émotion vive et partagée par la population.

En voici, à titre indicatif, une liste non exhaustive :

- **Le 27 mai à Villard Léger** : célébration en mémoire de la création du Conseil National de la Résistance et de Jean Moulin, à l'appel du Général De Gaulle.

- **Le 23 avril à La Croix de la Rochette** : journée nationale du Souvenir des Victimes de la déportation et hommage à Marcel Fugain mort en déportation à 23 ans le 23/04/45.

- **Le 18 juin à Villard Léger** : célébration de l'appel du Général De Gaulle qui demandait aux forces vives de France d'entrer en résistance contre les nazis.

- **Le 28 juin à Villard D'Héry** : sur le site des Rivaux, hommage à la famille Hyrrard déportée en Allemagne et aux résistants déportés de la vallée du Coisin.

- **Le 28 août à Villard Léger** : célébration de la libération des vallées du Gelon et du Coisin etc.

C.B



À NOTER

La commune fait appel à tous les enfants (à partir de 8 ans) qui souhaiteraient apprendre le clairon avec Serge Champiot ; ils pourraient ainsi contribuer avec Lola et Célian, les deux autres sonneurs déjà formés, aux prochaines commémorations au Monument aux morts. L'instrument est acheté par la mairie et prêté gracieusement à l'élève. De même, s'adresser en mairie pour une inscription à une formation de porte-drapeau. C.B

Les Conseils municipaux



MONSIEUR LE MAIRE

2022/2023

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Le compte-rendu succinct est affiché sur les tableaux d'affichage de chaque quartier après chaque conseil ; le compte-rendu figure sur le panneau de la mairie et sur le site Arvillard.fr

> CONSEIL N°26 DU 28 JUIN 2022

1. Modalité de publicité des actes des communes de moins de 3500 habitants.
2. Budget annexe forêt.
3. Subvention au Comité des fêtes.
4. Subvention à Arvicyclo.
5. Convention avec la fondation 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats.
6. Convention au profit de l'association Patte'chatmama.
7. Tarifs de la cantine.
8. Affaire de communication des documents administratifs au Tribunal Administratif de Grenoble.
9. Affaire suite décision du Conseil d'Etat.
10. Référé pour obtenir la liberté de circulation sur un chemin rural.
11. Conditions et critères de l'AMI centrale du Joudron.
12. Création d'une commission des sources.
13. Création d'une commission communale de délimitation.

> CONSEIL N°27 DU 02 AOUT 2022

1. Etat d'assiette 2023 ou programme des coupes en forêt communale.
2. Délivrance de bois de service pour la commune.
3. Volontariat Territorial Administratif proposition de la commune de Presle.
4. Recensement des chemins ruraux.
5. Convention pour la croix de la Chavanne.
6. Transfert de la compétence IRVE au SDES.

> CONSEIL N°28 DU 19 SEPTEMBRE 2022

1. Etalement - amortissement de la capitalisation des indemnités de remboursement anticipé.
2. Décision modificative n°2 pour l'étalement des indemnités de remboursement anticipé de l'emprunt forêt.
3. Décision modificative n°3 pour la réparation de la route de Saint-Hugon.
4. Rectificatif de la délibération. n°2022-044 du 28 juin 2022 et de l'AMI centrale du Joudron.
5. Défense contre un pourvoi en cassation.
6. Demande d'aide au Conseil départemental pour la rénovation énergétique des écoles.
7. Demande d'aide au Conseil régional pour la rénovation énergétique des écoles.
8. Demande d'aide à l'Etat pour la rénovation énergétique des écoles.
9. Création d'une commission communale des chemins.

> CONSEIL N°29 DU 14 OCTOBRE 2022

1. Attribution de compensation de la communauté de communes.
2. Convention avec la société Orange pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques.
3. Transfert de bail commercial de l'épicerie multiservices dans le local communal.

> CONSEIL N°30 DU 15 NOVEMBRE 2022

1. Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes Cœur de Savoie
2. Validation de la commission au sujet du marché Chaufferie.
3. Indice d'actualisation de la redevance de la centrale du Bens.
4. Abandon de l'AMI.
5. Demande de subvention pour l'archivage.
6. Renouvellement de la convention pour l'ADS.
7. Abattage des arbres qui surplombent le mur du cimetière.
8. Motion pour les finances publiques.
9. Relance après amendements de l'AMI pour la centrale du Joudron.

> CONSEIL N°31 DU 06 DECEMBRE 2022

1. Demande de participation financière auprès du SDES pour la rénovation du patrimoine bâti (salle polyvalente).
 2. DM n°4.
 3. Admission de non-valeur.
 4. Cession d'un mobilier communal.
 5. Approbation d'un critère du nouvel AMI.
- S.R

AGENDA de l'année 2023

AVRIL

- **Samedi 01/04 :**
Chasse aux œufs au Mont-Pezard
- **Samedi 22/04 :**
Echange plantes de 9h à 12h
- **Samedi 22/04 :**
Carnaval : départ du défilé et faille au stade ; feu d'artifice en soirée
- **Samedi 29/04 :**
Stage découverte de la Capoeira brésilienne Salle polyvalente de 10h à 16h
- **Samedi 29/04 :**
Soirée Veillée contée
- **Dimanche 30/04 :**
Randonnée ouverte à tous (Dans le cadre du 13e printemps de la randonnée FSGT) <https://belle-donne-sport-nature.fr/events/printemps-de-la-randonnee-fsgt-3/>

MAI

- **Samedi 20/05 :**
Concours de pêche à l'étang d'Arvillard

JUIN

- **Samedi 10/06 :**
Stage de gym l'après-midi salle polyvalente animé par des professionnels et accessible à tous
- **Samedi 24/06 :**
Brocante (le matin) de 6h à 17h sur le stade
Fête de la musique (le soir) avec buvette et groupes de musique de 18h à 1h du matin
- **Dimanche 25/06 :**
Fête de la montagne à Valpelouse (des vols en parapentes biplaces seront proposés)

JUILLET

- **Vendredi 07/07 :**
Kermesse des écoles
- **Dimanche 30/07 :**
Fête du Molliet

AOÛT

- **Samedi 05/08 :**
Soupe des Pierrus
- **Samedi 26/08 :**
Etape de «l'Echappée belle » à Valpelouse
- **Samedi 26/08 :**
Restauration (Diot/polente) à Valpelouse de 7 à 23h midi et soir

SEPTEMBRE

- **Samedi 2/09 :**
Forum des associations sur le stade
- **Samedi 9/09 :**
Rando des clochers

- **Sam 16 et Dim 17/09 :**
Journées du patrimoine (à définir)

- **Sam 30/09 :**
Jubilé du club Les Pierrus

- **Sam 30/09 et Dim 01/10 :**
La Tétrás et Vole « Challenge de marche et vol selon météo

OCTOBRE

- **Samedi 21/10 :**
Echange de plantes de 9h à 12h
- **Dimanche 22/10 :**
Concours belote

NOVEMBRE

- **Samedi 11/11 :**
Veillée contes

DÉCEMBRE

- **Samedi 2/12 :**
Boudinothon

RAPPEL

RESPECT DE LA LOI POUR UNE HARMONIE AVEC LE VOISINAGE

Une réglementation très précise régit l'utilisation des appareils bruyants de type tondeuses, tronçonneuses ou autres. Les arrêtés préfectoraux réglementent les activités dans toutes les communes du département. Afin d'éviter de lourdes contraventions, les horaires à respecter sont les suivants :

Jours ouvrables : 8h30-12h et 14h-19h - Samedi : 9h-12h et 15h à 19h - Dimanche et jours fériés : 10h-12h

C.B

ÉCOLE

RENTRÉE SCOLAIRE 2023/2024

La commune demande aux familles et notamment aux nouveaux arrivants, de bien vouloir **se rendre en mairie, dès à présent, pour l'inscription de leur(s) enfants à la prochaine rentrée scolaire.**

En effet, ceci permet d'évaluer au mieux et en amont, les probables effectifs.

Merci d'avance.

C.B



IL ÉTAIT UNE FOIS... UNE COOPÉRATIVE À ARVILLARD !

A la fin du 19^{ème} siècle, Auguste Ginet, forgeron à l'usine Leborgne et syndicaliste, sensible aux difficultés liées à la condition ouvrière a cherché le moyen d'aider financièrement ses semblables en cas de maladie ; pour cela, dès 1898 il fonda avec succès une Société de Secours Mutuels appelée l'Union Philanthropique puis poursuivit son œuvre solidaire en initiant la création de sociétés destinées à augmenter les retraites ouvrières et paysannes.

Mais son altruisme ne s'arrêta pas là puisque à son initiative l'esprit coopératif se concrétisa à Arvillard en 3 lieux dès 1901 : un café nommé Cercle Démocratique Républicain, un moulin et une coopérative de consommation l'Avenir enregistrée au Registre du Commerce le 5 février 1905 pour une durée de 99 ans.

> **Situé à l'actuel n° 20 de la route de la Rapine***, le magasin de la Coopérative (la Coopé pour les pierrus), tenu par une gérante, était ouvert à tous, actionnaires ou non.

> **Pour être sociétaire** et disposer d'un compte, il fallait acheter une action auprès de ladite société, afin de bénéficier d'un boni ou ristourne qui correspondait à un pourcentage, fixé en fonction du bénéfice de la société et du montant des achats de l'année du sociétaire. Elle était allouée sous forme d'articles pris dans le magasin.

> **Au moment de leurs achats**, les sociétaires apportaient un carnet sur lequel étaient relevés par la gérante tous les articles et leur valeur. Une fois par mois cette dernière faisait le calcul des ventes de tous les clients et le relevé des carnets sur le livre des comptes, qui était ensuite confié au trésorier. La gérante assurait aussi les commandes auprès des grossistes, contrôlait leur réception et fixait le prix de vente des articles sous la responsabilité du président* de la société.

La coopérative était ouverte sept jours sur sept de 7 h 30 environ à 20 ou 21 h, sauf le dimanche où elle fermait à 13 h. A l'intérieur de la grande pièce qui tenait lieu de boutique, on trouvait sur cinq niveaux de rayonnages, du sol au plafond, tous les articles nécessaires à la vie quotidienne en milieu rural : produits de l'alimentation courante, d'hygiène, de papeterie, de mercerie, mais aussi de quincaillerie. On y vendait des graines pour le potager, des poudres pour sulfater. On pouvait s'y procurer des sous-vêtements, des chaussettes, des pantoufles, et même des galoches (fabriquées par un sabotier d'Aiguebelle), des torchons, des trappes à rats, du pétrole, de la vaisselle... sans oublier les bonbons, les boissons, la morue salée dans de grandes caisses en bois et le fromage. L'huile, livrée en tonneaux de 30 litres de même que le sel, le riz et la polenta livrés en sacs de 50 kg ou la moutarde conditionnée en bidon de 5kg se vendaient au détail. Ce commerce coopératif sans but lucratif où les Pierrus se sont approvisionnés pendant plus de 60 ans a fermé définitivement le 1er juillet 1971.

> **La première gérance** de cette coopérative a été assurée par Marie BOUCLIER, jusqu'à 1932 puis par Augustine PASCAL**, de 1932 à 1965, Yvonne DOMEIGNOZ de 1965 à 1969 et enfin Jeannine LANDELLE de 1969 à sa fermeture.

M.S

POUR EN SAVOIR PLUS...

*Auguste Ginet, premier président de la coopérative a conservé le surnom de Père président à Arvillard et même au-delà puisque dans un article paru en 1955 dans l'hebdomadaire La Savoie on pouvait lire en conclusion "que le père Président, créateur de la société d'alimentation l'Avenir soit fier de son œuvre. Si tous nos politiciens avaient accompli avec autant de désintéressement un travail semblable, notre pays serait encore plus beau. Au père Président nos hommages et notre gratitude..."

** Cet article a pour source les recherches et souvenirs personnels d'Armand Pascal, qui a vécu toute son enfance et adolescence à la Coopérative, sa mère Augustine en ayant assuré la gérance pendant plus de 30 ans.

M.S



La coopé d'antan, habitation à présent.

APRÈS MELO LATINO, PLACE À TIR NA NOG !

Comme l'an dernier, le Comité d'Actions Culturelles du Val Gelon (CAC), coordonné par l'association Bien Vivre en Val Gelon propose à tous les habitants du territoire un projet artistique où se mêlent concerts, ateliers musicaux, arts plastiques, conférences, interventions scolaires... et se croisent tous les publics depuis les enfants des écoles et des centres de loisirs jusqu'aux résidents du Foyer autonomie et de la maison de retraite.

Pour cette saison culturelle 2023 le Comité, qui souhaite faire découvrir la culture celte, a fait appel au musicien Raphaël Gachet Mauroz du groupe Tir na Nog afin de bénéficier de son expérience et de son réseau.

TIR NA NOG signifie en gaélique Terre de l'éternelle jeunesse... tout un programme ! Programme dont vous découvrirez le détail sur la page Facebook BVVG ou Arvill'art et patrimoine.

Une veillée contes celtiques est programmée le samedi 29 avril à 18h à la salle Joie de Vivre.

L'association Arvill'art et patrimoine, partenaire du Comité d'Actions Culturelles du Val Gelon oriente cette année ses activités autour du patrimoine naturel. Dans l'agenda de cette revue sont mentionnées les différentes dates d'animations. Il reste une incertitude quant au programme des journées du patrimoine ; nous les associerons peut-être à un projet que nous suivons, en lien avec la commission communale sur les chemins ruraux et qui a pour objectif d'inventorier ces chemins pour les valoriser et assurer leur conservation.

Pour répondre à la demande de personnes absentes lors des JEP 2022, nous présenterons cet été à la Mairie, à des dates à confirmer, tout ou partie des photos de l'exposition Arvillard, hier et aujourd'hui. Sept clichés anciens, imprimés sur un support résistant aux intempéries, seront fixés comme prévu en différents lieux du village.

M.S



BIENVENUE À KELLY ET ROMAIN !

Arvillard fait de nombreux envieux dans les villages alentours, en particulier pour son école et ses commerces. Nous ne pourrions peut-être pas prétendre à ce privilège si en 1995, alors que la commune voyait ses boutiques fermer les unes après les autres faute de reprise, la municipalité de M. Henri Vard n'avait pas œuvré (dans le cadre d'une opération nationale de redynamisation des villages de moins de 2 000 habitants) au rachat d'un bâtiment et de son aménagement en local commercial. C'est ainsi qu'a été inauguré en juillet 1996 le magasin Proxi géré par Evelyne Facon, originaire du Nord, qui a pris en charge l'agencement du local et mobilisé des fonds propres pour le tabac, les jeux, et la presse. Au départ d'Evelyne en 1999, c'est Aline Barbier qui assure la gérance pendant 8 ans puis passe le relais à Stéphanie Toni, la fille d'Evelyne. Après quelques années dans l'ancien magasin, Stéphanie inaugure en 2016 le nouvel espace actuel (initié par l'équipe municipale de François Cuchet et finalisé par Georges Communal) et le fait vivre jusqu'en novembre 2022, soit un bail de 15 ans.

Depuis l'automne dernier nous sommes accueillis et servis par Kelly Herlin et Romain Peta, un jeune couple originaire du Pas-de-Calais qui, connaissant et appréciant la région depuis déjà plusieurs années pour y passer des vacances, a osé une reconversion et un déménagement ! Après une pratique professionnelle dans la restauration, Kelly au service et Romain aux fourneaux ont été tentés par la proposition de Stéphanie qui aspirait aussi à un changement de vie. Autre avantage pour eux avec la reprise de ce commerce, les horaires qui bien qu'importants* leur laissent plus de temps pour profiter d'Enzo, leur fils de 10 ans.

Tout en apportant peu à peu une petite touche personnelle, nos nouveaux gérants ont choisi de « rester dans la voie » de Stéphanie, en conservant : alimentation, épicerie, fruits et légumes, produits locaux, charcuterie-fromagerie, débit de tabac, jeux de grattage, loto, Amigo, relais Poste, presse, carterie et relais colis (à ce jour Mondial Relay, Chronopost, Colissimo, DPD, Relais Colis et UPS).

Nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise de Proxi, ce lieu qui offre en plus de l'intérêt de faire ses courses localement le plaisir d'une rencontre et d'un échange à travers les rayons... Alors merci à nos deux sympathiques gérants courageux et motivés qui après 4 mois à Arvillard déclarent ne pas regretter du tout leur choix, grâce à l'accueil chaleureux des habitants qui continuent à fréquenter régulièrement la supérette. M.S

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

*Lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi
de 7h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h30.
Mercredi et dimanche : 7h30 à 12h30



TRAVAUX *en cours*

ARVILLARD LES TRAVAUX SE POURSUIVENT !



● RÉSEAUX

RUE DE LA CHAVANNE

> Les travaux sous voirie sont terminés Rue de la Chavanne, Rue du Mollaret et dans les rues adjacentes et les enrobés ont été refaits. Une chicane sera testée en vue du ralentissement de certains véhicules au niveau du chemin de la Route à Tyon.

> Le raccordement des habitations aux réseaux électriques et télécom est en cours ; après achèvement la dépose des poteaux pourra être réalisée ; encore quelques semaines de patience... G.V

● RÉSEAUX

SUR LA FIBRE OPTIQUE À ARVILLARD

> Nous constatons depuis plusieurs semaines que des équipes s'affairent dans notre commune pour l'équiper de la fibre optique, bien que ces travaux ne dépendent pas de la Commune...

Nous voyons donc apparaître dans certaines rues de nouveaux câbles accrochés aux poteaux existants. Rassurez-vous ce n'est que provisoire : lors de la mise en souterrains des réseaux électriques et télécom par la Commune, ces réseaux seront également enterrés ; les poteaux disparaîtront alors, pour un confort visuel optimal ! G.V

● CHAUFFAGE

CHAUFFERIE GRANULES SOUS LA SALLE POLYVALENTE.

> Les travaux ont commencé par le lot maçonnerie, réalisés par un jeune artisan Pierru, avec création du local chaufferie et du local silo à granulés. travail reconnu de qualité par l'ensemble des intervenants !

> L'installation de la chaudière destinée pour l'instant à la seule salle polyvalente peut commencer.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

> La consultation des entreprises sera lancée dans quelques semaines, pour des travaux envisagés dans l'année. Ils comprendront notamment l'isolation des façades par l'extérieur, l'isolation des combles et le remplacement de l'ensemble des huisseries. G.V

Local chaufferie, salle polyvalente.



● SPORTS

TERRAIN MULTISPORTS

> Le terrain de football a été rénové avec remplacement des cages.

> L'aire du terrain de handball et basketball a été réalisée ; les cages et paniers ont été posés dernièrement.

> Les études relatives à l'équipement VTT sont en cours ; il est prévu - sous réserve des études techniques et financières - un parcours VTT, un parcours découverte de «pumptrack » et un atelier de skateboard. Cependant, afin de préserver la sérénité des habitants du Pré Raz, une partie des installations sportives se fera sans doute sur le terrain situé vers le pont de Bens. G.V

Installation des cages de football.



Installation des cages de handball.



LA VIE SCOLAIRE

et périscolaire

→ LES ÉCOLES

Cette année, les effectifs des écoles sont en baisse : 98 enfants en 2021 et seulement 87 en 2022 qui sont répartis sur 4 classes de 20 à 24 élèves. L'enseignement est assuré par 6 institutrices dont nous saluons les compétences et l'entier dévouement, notamment pour assurer les absences de leurs collègues en cas de maladie et pour pallier au manque de remplaçant(e)s. Si la baisse des effectifs élèves se confirme, il est à craindre que la Direction de l'éducation nationale, confrontée à la baisse de postes d'enseignants, nous impose la fermeture d'une classe. Mais restons optimistes ! Nous serons vite fixés sur notre sort puisque la Dasen a annoncé lors de la réunion avec les élus du mardi 31 janvier, une prise de décision dès le premier trimestre 2023. C.B

LA CANTINE

Les repas servis par Api sont toujours d'excellente qualité et parfaitement équilibrés, et le personnel du périscolaire toujours très dévoué pour assurer une prise en charge optimale de nos petits Pierrus. Nous vous rappelons le numéro de téléphone de Christelle, coordinatrice, **si vous avez le moindre souci, n'hésitez pas à la contacter :**
07 84 72 03 99 C.B

LA JOURNÉE «

> DÉFI MOBILITÉ

Les écoles d'Arvillard ont été lauréates de l'opération organisée par l'intercommunalité, qui consistait à délaissier les voitures, pour la journée du 7 octobre 2022, et à venir en classe par des moyens de locomotion propres. Un maximum d'enfants est donc arrivé à l'école à pieds. Gageons que ce comportement écocitoyen se pérenise pour le bien-être de nous tous et surtout de la planète ! Merci aux parents, et aux enfants pour leur participation active qui ont ainsi démontré l'intérêt porté aux enjeux climatiques, à la pollution et donc à l'écologie.
C.B

LA BIBLIOTHÈQUE

Pour le grand plaisir de nos lecteurs, toujours de plus en plus nombreux, nous avons réceptionné plus de 100 documents jeunesse et adulte auprès de Savoie Biblio.

Nous avons également fait l'acquisition de quelques romans, documentaires et jeunes albums.

Chaque jeudi matin nous recevons les enfants de l'école maternelle avec Guylaine, leur enseignante, et Alison. C'est un moment d'échange très agréable ensoleillé par le bonheur des enfants. Certains invitent même leurs parents à venir à la bibliothèque.

Si vous êtes intéressés pour faire quelques heures de bénévolat afin de nous aider de temps en temps pour les permanences, c'est avec plaisir que nous vous accueillons. A.M

PETIT RAPPEL DES HORAIRES

Lundi de 16 h 00 à 18 h 00
Mercredi de 15 h 00 à 17 h 00.

L'inscription est gratuite.



Journée mobilité des écoles.



Spectacle à la bibliothèque.

LE MOT *des associations*

> Messieurs Grobet et Beaufile (Acca)

Réalisations des espèces soumises au plan de chasse:

- 37 Grands Cervidés: 92,5 % : 9 cerfs coiffés et 2 daguets. 18 biches et 8 faons.
- 8 Chevreuils: 100 %: 5 mâles et 3 femelles.
- 17 Chamois: 80,95 %: 9 adultes: 8 mâles et une femelle.
- 5 cabris et 3 éterlous.

Ce qui nous donne un prélèvement global de 91,15 % selon calcul en % ci-dessus ou 89,85 % par rapport aux animaux attribués et ceux prélevés.

Par ailleurs, l'ACCA sera présente le 26 août à Valpelouse de 7h à 23h pour le trail de l'Échappée belle et assurera une restauration (diots polenta).

> Karim Bouchibi (Association Tao Balalao) :

L'association Tao Balalao propose un stage de découverte de la Capoeira brésilienne le samedi 29 avril de 10h à 16h, salle polyvalent (art martial qui s'adresse aux adultes et aux enfants à partir de 7 ans).

> Bruno Clerc (Association Arvi Cyclo) :

Le dimanche 23/01/23, une quarantaine d'adhérents de notre association se sont réunis pour l'assemblée générale à la salle Joie de vivre. Après les deux années de crise sanitaire, c'était enfin le retour à la normale pour les différentes activités, les nombreuses sorties de niveaux différents, la participation soutenue aux randonnées de cyclo-tourisme organisées par les clubs de Savoie et de l'Isère mais aussi d'un séjour à Apt. Pour 2023, les adhésions sont en hausse et il est déjà prévu un voyage à Vogué en terre Ardéchoise. La réunion s'est clôturée avec la dégustation de la traditionnelle galette des rois.

> Corinne Chevray (Club des Pierrus) :

Près de cinquante ans après la création du Mouvement où ils ont su donner un élan en adéquation avec le contexte de l'époque, les Aînés Ruraux relèvent le défi en 2013 et deviennent Générations Mouvement. Si cette notion de ruralité est toujours présente, l'association s'ouvre, depuis plusieurs années, aux jeunes retraités et à des clubs situés dans des zones plus urbaines. Il faut s'adapter aux nouveaux retraités qui aspirent à se retrouver autour d'autres activités (marche, informatique, sorties culturelles, voyages, travaux manuels...). Générations Mouvement décrit bien ce nouveau dynamisme et cette ouverture d'esprit, participe à l'animation de la vie locale, à la création et au développement du lien social entre toutes les générations. Le club les Pierrus d'Arvillard accueille 70 adhérents de 60 ans à 95 ans. Un rassemblement se fait le jeudi après-midi à la salle La Joie de Vivre à 14h. Il est proposé les traditionnelles parties de cartes, de jeux de société mais aussi un atelier créatif pour participer aux animations du village (Pâques, octobre rose, Noël...). Le jeudi matin, un groupe de marcheurs, part à l'aventure avec un accompagnateur agréé. Le club propose presque tous les mois une animation (sortie d'un jour, repas, goûter, voyage). Nous vous attendons, venez nous rencontrer le jeudi après-midi car nous sommes ouverts à toutes nouvelles propositions d'échanges. Cette année nous fêterons le jubilé du club.

> Séverine Lesueur (Arvi'gym):

L'association propose deux cours de gym hebdomadaires, le lundi (de 18h15 à 19h30) et le mercredi soir (de 17h30 à 18h45), à la salle polyvalente. Encadrée par des animatrices bénévoles, chaque séance est une découverte. Au programme : renforcement musculaire, cardio, stretching et détente.

Et pour continuer dans la convivialité sportive, Arvi'Gym a programmé deux nouveaux stages les après-midis des samedis 11 mars et 10 juin. Ce sera l'occasion de chausser vos baskets pour deux heures d'activités animées par des professionnels et accessibles à tous, dans la salle polyvalente. Adhérents et non adhérents seront les bienvenus, alors n'hésitez pas à noter ces rendez-vous dans vos agendas et à partager l'info. Venez nombreux !

> Marc Martinet (La truite du Bens) :

Concours de pêche à l'étang d'Arvillard le samedi 20 mai.

> Geoffroy Ollier (La marche vers l'éveil) :

Association dédiée au yoga et la méditation, vous propose tous les mercredis une petite pause, en relâchant les tensions du corps, le ressassement des pensées et de retrouver un peu de sérénité dans un monde de plus en plus troublé et agité. Ouvert à tous.

Contact : lamarveil73@gmail.com



La chasse aux oeufs.

> Audrey Neuenschwander

pour (l'Amicale Laïque) : L'Amicale Laïque d'Arvillard continue de plus belle à œuvrer pour les élèves de l'école, tout autant que pour l'animation du village. Démarrage réussi en cette année scolaire, avec le retour de la Braderie des P'tits Pierrus le 4 décembre 2022.

Et voici de beaux rendez-vous, où parents, enfants et habitant.e.s sont tous les convié.e.s !

- Le **premier avril**, la **Chasse aux Œufs** aura lieu de nouveau cette année au Mont Pezard, l'occasion de préparer des crêpes et d'ouvrir une buvette éphémère ouverte à toutes.

- Un porte à porte, pour les cartes de membres bienfaiteurs sera organisé courant mai, merci d'avance de l'accueil que vous nous ferez.

- Le **vendredi 7 juillet**, **Grande Kermesse** sur le stade, avec buvette, musique, frites, saucisses, jeux en tous genre : une fête pour toutes les habitants du village !



La fête du Molliet.

Et bien sûr, la **Soupe des Pierrus** concoctée par l'équipe surentraînée des Chaudières aura lieu cette année **le 5 août**.



La soupe des Pierrus

LE MOT *des associations*

Qui le souhaite est bienvenu dès le matin pour participer à la pluche et aux préparatifs.

Si vous souhaitez des informations supplémentaires ou être à nos côtés comme bénévole sur une manif, contactez-nous : amicale.laique.arvillard@gmail.com

Le don de l'Amicale à l'école a permis aux élèves en 2021/2022 de partir en classe de neige à Courchevel, de faire du ski de fond, d'assister à des spectacles, de pratiquer le cirque, la natation, la danse...

Par avance, à toutes celles et tous ceux qui viendront boire un verre, éplucher des légumes, manger une crêpe ou savourer des frites :

LES ENFANTS VOUS REMERCIENT !

> Madame Moretti (Rythm et Danse)

L'association «Rythm et Danse a vu le jour en 2009. Elle organise des cours de danses Country (le mardi de 19h à 21h à la salle polyvalente) et nouveauté en septembre 2022, des cours de Line Dance (danses en ligne) sur des musiques modernes telles que Jerusalem, Kenji Girac avec Conquistador, Éd Sheeran avec Bad habits... (le mercredi de 18h30 à 21h à la salle joie de vivre).

L'ensemble des adhérents forme une équipe joviale, dynamique et toujours prête à participer à différents moments de la vie du village (Téléthon, Carnaval, Fête du Molliet, forum des associations...) en présentant des démonstrations de danses country et line dance. En 2022, nous avons organisé au mois de juin un marché des créateurs et le 18 décembre 2022 dans la salle polyvalente d'Arvillard un marché de Noël avec promenade en calèche et avec une petite restauration qui a eu un vif succès. Notre prochaine manifestation sera le 17 décembre 2023 avec un marché de Noël.

> L'Amap d'Arvillard :

Des paniers de produits locaux à Arvillard !

Circuits courts, emplois locaux, produits de qualité, « respect de l'environnement... Autant d'expressions qui prennent tout leur sens à l'AMAP d'Arvillard !

L'AMAP, c'est une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Il s'agit d'un engagement entre d'une part des consommateurs afin de soutenir les exploitations agricoles locales et, d'autre part, des producteurs qui fournissent des produits de qualité gustative issus d'une exploitation respectueuse de l'environnement. Concrètement, l'AMAP d'Arvillard propose régulièrement des œufs d'Alessandro (la Chapelle-du-Bard), des légumes des Mauvaises Graines (Arvillard), des produits laitiers de la ferme de la Grangette (La Chapelle du Bard), des bières des Funambules (La Croix-de-la-Rochette), de la farine de la ferme de Ponturin (Chamoux-sur-Gelon). La liste est bien évidemment amenée à s'agrandir ! La périodicité de livraison varie selon les produits (généralement hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle). Enfin, des commandes exceptionnelles sont parfois organisées afin par exemple de pouvoir déguster des agrumes de Sicile en hiver.

L'AMAP, c'est aussi une occasion de se retrouver chaque semaine pour se rencontrer, échanger, partager... et pourquoi pas participer ! Pour plus de renseignements : amap-arvillard@mailo.com

NOUVELLES DU COMITÉ DES FÊTES



Buffet sénior.

Après une année 2022, marquée par une belle fête du Molliet le 24 juillet 2022 et un forum des associations sur le stade le 5

septembre 2022, le comité des fêtes a commencé l'année 2023 en proposant aux Pierrus de + de 60 ans et aux membres du club un buffet froid le samedi 21 janvier 2023.

Molliet 2022.



Ce buffet, agrémenté d'une polente à la chaudière, a été très apprécié par l'ensemble des convives.



Forum 2022.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu le mardi 24 janvier, les associations présentes ont voté le renouvellement de l'équipe avec un nouveau membre en la personne de Maelle Crozet. Le Comité a décidé de remettre en place les manifestations stoppées suite au covid.

Cette année, seront donc au programme :

- **25/02/2023 : Pasta Party** à la salle polyvalente
- **22/04/2023 : Carnaval** avec départ au stade et feu d'artifice en soirée.
- **24/06/2023 : Brocante** suivie de la fête de la musique au stade.
- **30/07/2023 : Fête du Molliet**
- **02/09/2023 : Forum des associations** au stade.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles qui nous ont accompagnés lors de nos manifestations en 2022.

Plus que jamais, le comité a besoin de bénévoles pour aider lors des différentes manifestations.

Si vous êtes intéressés ou voulez des informations, vous pouvez nous contacter via le mail :

cdfarvillard@gmail.com



Forum 2022.

Le Comité des Fêtes

Jacques KUZAY
Chauffage - Sanitaire
Energies renouvelables
 3, rue du Frêne - 73110 LA ROCHETTE
 Port. : 06 72 94 66 50

Gremen
 paysages
 Z.I. Nord - Pré Vibaud - 73110 LA ROCHETTE
 Tél. 04 79 25 53 36 - Fax 04 79 25 57 39
 études
 réalisations

Anrillard en images...

Commémoration du 19 mars 2023



Commémoration du 8 Mai 2022.



Défi mobilité écoles



Bassin La Chaz Noël 2022.



Bénédictio de la croix.



Périscolaire Halloween 2022.



Pot de l'Amitié.



Nouveau local chaufferie.



Les gérants du Proxi.



Photo repas de Noël 2022.



Les élus sur le terrain.



Voeux 2023.